

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Valderiès

CC Carmausin-Ségala

PETR Albigeois et Bastides

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

La Commune de Valderiès, représentée par Vincent RECOULES, Maire

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala, représentée par Didier SOMEN, son Président

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Valderiès, approuvé le XX/XX/XX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Valderiès,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

**Vu** le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

**① A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.**  
*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :*

**APRES la date du COFIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,**

**ET**

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)**

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le XX/XX/XX :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, le PETR de l'Albigeois et des Bastides, la Commune de Valderiès en y associant le CAUE.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Valderiès, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.



- **Le cadre de vie :**

Valderiès s'inscrit dans le Ségala Carmausin qui est caractérisé par des paysages contrastés, entre plateaux agricoles ouverts et profondes vallées boisées.

Le territoire communal est parcouru par de nombreux ruisseaux qui sinuent au fond de vallons faiblement ondulés. Par endroits peu exploitables par l'agriculture, ces vallons ont été délaissés progressivement au profit du développement d'un cordon végétal épais qui accueille une flore et une faune précieuses dans le paysage agricole du Ségala.

Construits sur une ligne de crête, le centre-bourg et la place de la mairie ont une position à la fois centrale et en surplomb. Le centre-bourg de Valderiès s'est implanté au sud de la rivière Le Cérou, à proximité de la N88, axe structurel majeur du territoire, et le long de la D91 qui relie Carmaux à Valence d'Albigeois.

Autour de ce centre, les vallons peu encaissés ont été souvent cultivés, ce qui a réduit considérablement la ripisylve. L'ensemble bâti du centre-bourg laisse percevoir ce paysage dans les perspectives de rues et depuis quelques discontinuités bâties. Ces paysages caractéristiques restent confidentiels, et difficilement accessibles à pied.



- **Dynamiques démographiques :**

La commune de Valderiès est en croissance, le récent comptage communal l'évalue à 900 habitants. A proximité directe des pôles d'emplois d'Albi et de Carmaux et avec le cadre de vie de qualité d'un village à la campagne, la démographie communale est dynamique.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	674	637	624	735	752	882	824	840

Le nombre de résidences principales témoigne de l'attrait de la commune qui a vu son parc de logements s'accroître de façon marquée dans les années 2000.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	<b>191</b>	<b>237</b>	<b>237</b>	<b>297</b>	<b>293</b>	<b>431</b>	<b>406</b>	<b>434</b>
Résidences principales	172	192	190	243	276	381	369	395
Résidences secondaires	7	18	17	24	7	8	17	14
Logements vacants	12	27	30	30	10	42	19	25

- **L'activité économique :**



*La place de la mairie, cœur de bourg de Valderiès*

La population active représente 76% de la population (données INSEE 2019). L'indicateur de concentration d'emploi est de 50 %, la commune présente donc un emploi pour 2 actifs. En 2019, 24% des actifs de la commune travaillent sur Valderiès.

L'activité agricole reste un marqueur fort du paysage communal (90% de la superficie communale). La production emblématique du territoire est celle du "veau sous la mère" (veau élevé au lait maternel et complété en céréales).

Cette production de viande de qualité, répond aux cahiers des charges Label Rouge "Veau d'Aveyron et du Ségala", "Saveur occitane" ou Label Rouge "Blason Prestige".

Plusieurs élevages avicoles sont également présents sur la commune, dont certains pratiquant la vente directe.

Le secteur industriel représente 26% des établissements. Plusieurs entreprises sont présentes sur la commune telles qu'un établissement de chaudronnerie-serrurerie, une entreprise de mécanique de précision (ces 2 entreprises emploient chacune 6 à 9 salariés) et différents corps de métier du bâtiment (plomberie, électricité, terrassement...).

Viennent ensuite le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et de l'action sociale (20,5% des établissements) et la construction (18%).

Le centre-bourg présente un panel incomplet mais essentiel de commerces et services de proximité : une épicerie presse multi-services depuis septembre 2022, une boulangerie, un restaurant (qui s'est doté en 2019 d'une salle de restauration supplémentaire), un bureau de poste, un salon de coiffure, une pharmacie, un institut de beauté.



- **L'habitat :**

Le parc de logements est composé à 94 % de maisons individuelles. Les résidences principales sont majoritairement occupées par des propriétaires (74% contre 23% de locataires).

Pour pallier à ce manque de logements locatifs privés, la commune compte plusieurs logements locatifs publics : 8 logements individuels propriété de l'office HLM départemental Tarn Habitat et 12 logements locatifs de propriété communale. La création d'un nouveau logement communal est en projet.

Ces logements locatifs sont tous occupés et ne connaissent pas de période de vacance. Le parc de logements peu à peu constitué par la commune permet aux habitants, et notamment aux jeunes ménages, de se loger sur la commune. Le niveau de loyer proposé s'adapte aux budgets les plus modestes. Cette offre locale et sociale est un atout pour la commune qui a profité du programme TEPcv du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides pour rénover plusieurs logements dans des standards de basse consommation énergétique (voir partie transition énergétique).



*Logements communaux  
rénovés rue Jean Jaurès*



*Logements communaux à l'étage  
de la maison médicale*

Parallèlement, la commune a aménagé dès 2019 une extension urbaine de 19 lots dans le secteur Nord du village, en continuité directe de la tâche bâtie du bourg, à proximité de la mairie et de l'école.

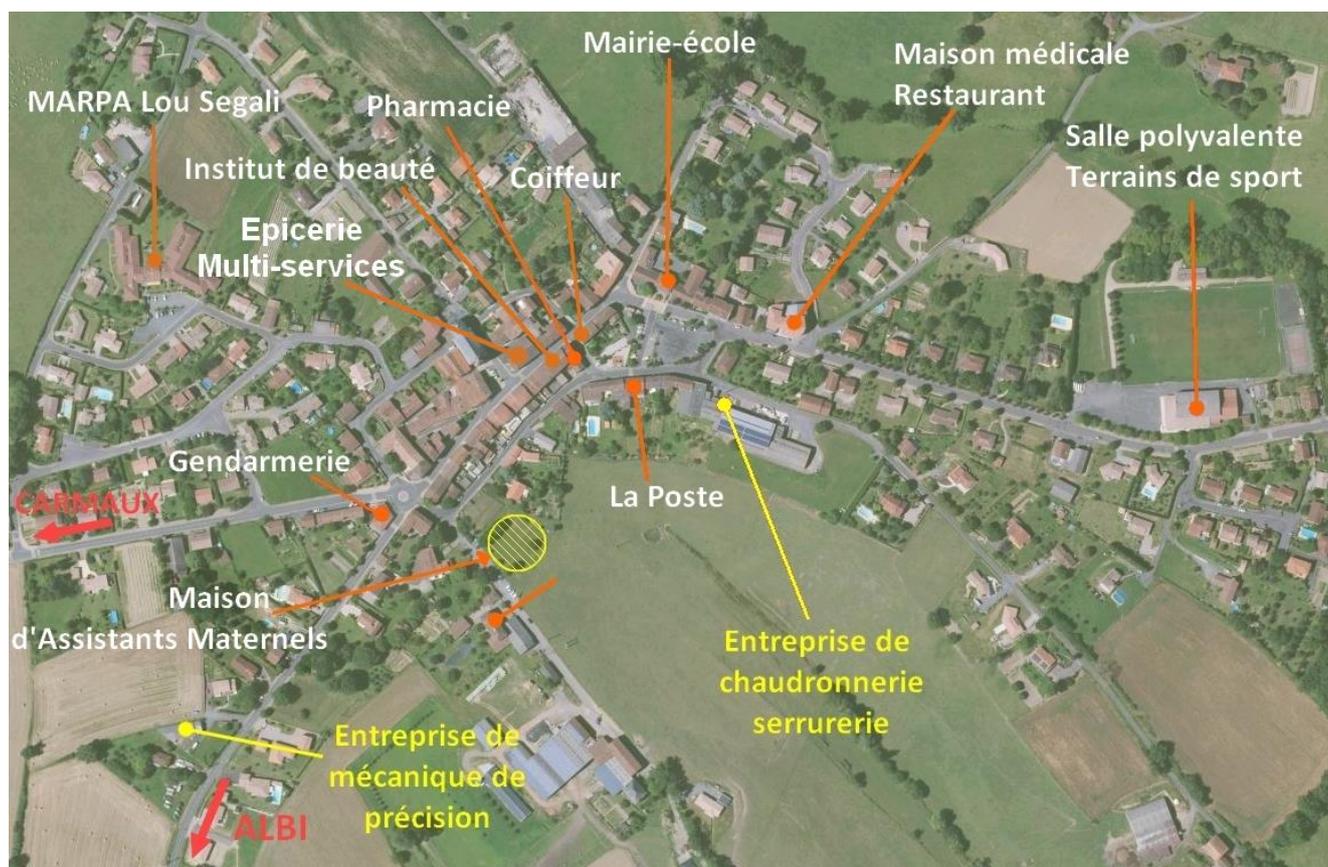
Ainsi l'ensemble des parcours résidentiels pourront trouver une réponse sur la commune, entre accession à la propriété et offre locative.

Ce nouveau lotissement communal, aux parcelles variant entre 800 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup>, permet d'accueillir de nouveaux habitants et de favoriser le maintien et le développement des services et équipements du bourg. Tous les lots ont été vendus.



- **L'offre de services à la population :**

Le bourg assure des fonctions de bourg-centre avec des services et équipements de proximité rayonnant sur un périmètre plus large.





Valderiès dispose d'une école maternelle primaire de 94 élèves répartis en 4 classes. Pour les 0-3 ans, le relais d'assistantes maternelles du Carmausin-Ségala assure des animations au centre social du Ségala Tarnais situé sur le bourg.

Une Maison d'Assistants Maternels (MAM) accueille 4 assistantes maternelles et 16 enfants au total. Par ailleurs la commune compte 4 assistantes maternelles agréées.

L'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) est également géré par l'association Ségaliens.

Les équipements en matière de santé sont bien représentés avec une pharmacie, 1 résidence pour personnes âgées accueillant 25 résidents (MARPA le Ségali) et un bâtiment multifonction composé d'une maison médicale.

Plusieurs professionnels de santé y sont installés : deux médecins, 4 kinésithérapeutes et un cabinet de 3 infirmiers. La succession du médecin généraliste est assurée : un médecin généraliste est présent et l'installation d'un second est en cours.



*Bâtiment multifonction*

La commune dispose également d'une gendarmerie et d'un bureau de poste ouvert tous les jours.

- **La mobilité :**

A Valderiès, plus de 75% des flux de travail ont lieu entre le bourg centre et la communauté d'agglomération du Grand Albigeois.

La ligne 716 Lio, ligne à dominante scolaire (79% de la fréquentation) offre 4 fois par jour des allers retours sur Albi et Valence d'Albigeois. Sur la période 2015/2016, cette ligne a connu une fréquentation de 24 000 passagers. Ces chiffres font de Valderiès le 8ème arrêt routier le plus fréquenté des lignes de bus desservant le Pôle Territorial et la liaison interne au PTAB (d'une commune du Pôle vers une autre) la plus fréquentée.

Une ligne de transport scolaire conduit les élèves vers le collège de Valence d'Albigeois et le lycée de Carmaux.

Le service de transport à la demande de VAL81, intercommunalité voisine, propose un transport sur réservation avec prise en charge au dominicale vers ou depuis Valderiès (service disponible pour 5 communes seulement) : 1 aller/retour le mardi matin.

Le service de transport à la demande de la CC du Carmausin Ségala fonctionne uniquement le vendredi matin (arrivée à 9h et retour à 12h), en rabattement sur Carmaux (pour le marché en particulier). Le service est aujourd'hui assuré par plusieurs minibus de 9 places exploités par 3 prestataires locaux.

Une société de taxi est également présente sur la commune.

En matière d'électromobilité, la commune dispose de 2 bornes de recharge accélérée des véhicules électriques situées sur la place centrale du bourg.

Côté covoiturage, une aire a été aménagée à proximité par le Département au niveau de l'échangeur de Valderiès-Rosières sur la 2x2 voies avec une fréquentation moyenne de 15 à 20 voitures par jour. Une aire de covoiturage informelle s'est créée de façon spontanée sur la commune au niveau de la place où certains covoitureurs ont pris leurs habitudes.



- **Les activités culturelles et de loisirs :**

La commune est bien équipée en termes d'équipements socioculturels avec notamment un bâtiment qui accueille l'action sociale (anciennement centre social intercommunal), une salle polyvalente et la salle d'animations (cinéma, théâtre, réunions...) du bâtiment multifonction. La vie associative est riche avec 18 associations qui animent la vie culturelle, sociale et sportive de la commune.



La salle polyvalente rénovée permet la pratique du basket, du tennis et du judo. L'extension du bâtiment a permis la création d'une salle d'activité périscolaire et sports chaussettes mise à la disposition des enfants.



L'ancien bâtiment du centre social du Ségala Tarnais, situé au cœur du village, abrite la médiathèque communale qui bénéficie du réseau intercommunal des médiathèques, un espace multimédia et une ludothèque. La commune met à disposition 1 agent pour la seule animation de la médiathèque et plusieurs bénévoles participent à la vie et au fonctionnement de l'équipement.

La Maison France Services de Carmaux y assure également des permanences (MSA, Cap Emploi, UDAF, Mission Jeunes, médiateur...).

L'association Ségaliens gère l'Accueil de Loisirs Sans

Hébergement (ALSH) et l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE).

Une salle située dans le bâtiment multifonction permet aux habitants de disposer d'une séance de cinéma de façon mensuelle, d'accueillir des représentations culturelles et diverses rencontres ou réunions.

Cet ensemble d'équipements sportifs et socioculturels, à l'image des équipements de santé, rayonne au-delà des limites communales (Saussenac, Andouque, Le Garric, Rosières...).

- **La transition écologique et énergétique :**

La commune de Valderiès s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années.

Pendant 6 ans, la commune de Valderiès s'est engagée dans le service de Conseil en Energie Partagé proposé à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides. Cette mission de conseil a permis à la commune de travailler sur la performance énergétique de son patrimoine public.

Reprogrammation des chaufferies en accord avec l'usage des bâtiments, extinction nocturne de l'éclairage public, monitoring des consommations énergétiques des bâtiments avec commande centralisée ... plusieurs actions ont permis à la commune de viser une plus grande sobriété énergétique et de réaliser des économies.

En matière d'éclairage public, la commune a mené un programme de relampage LED sur l'ensemble des points lumineux (170 environ). L'extinction de l'éclairage public est pratiquée de 23 heures à 6 heures du matin.

La commune a procédé à la rénovation d'une partie de son patrimoine de bâtiments publics pour une plus grande sobriété énergétique (salle polyvalente, logements communaux, ancien bâtiment du centre social...).

Le bâtiment multifonction, abritant la maison médicale, 3 logements locatifs communaux et le restaurant, a été construit dans un esprit bioclimatique. Une chaudière à granulé de bois assure le chauffage du bâtiment.

Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures de 3 logements locatifs communaux.

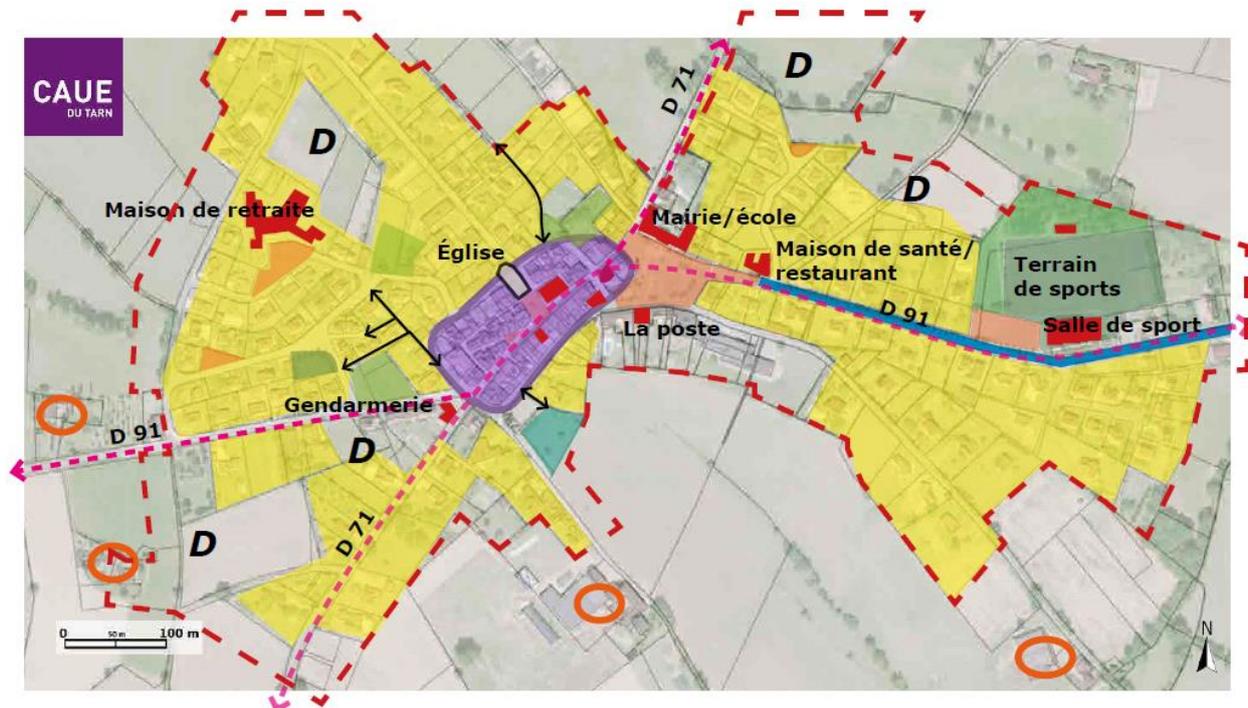


*Isolation par l'extérieur d'un logement communal place de l'Eglise*



*Salle polyvalente rénovée*

## Synthèse du fonctionnement du bourg de Valderiès (CAUE du Tarn)



### FONCTIONNEMENT DU BOURG :

État des lieux du bourg : équipements, espaces publics et développement

<span style="color: red;">■</span> Équipements et commerces	<span style="color: blue;">■</span> Route de Valence - section à traiter	<span style="color: teal;">■</span> Espace vert privé ouvert au public
<span style="color: purple;">■</span> Bâti ancien dense	<span style="color: red;">- - -</span> Limite d'urbanisation : zonage de la carte communale sur le secteur du village	<span style="color: lightgreen;">■</span> Jardin potager
<span style="color: yellow;">■</span> Zones résidentielles récentes	<span style="color: orange;">■</span> Espaces publics (places)	<span style="color: grey;">↔</span> Liaison piétonne
<span style="color: orange;">○</span> Bâtis anciens isolés	<span style="color: green;">■</span> Espaces verts publics	<b>D</b> Les zones futures d'urbanisation

## SYNTHESE DES ENJEUX :

---

### Principaux atouts :

- **Un bourg-centre en croissance démographique et bien équipé, au carrefour entre Albi, Carmaux et Valence d'Albigeois.**
- Sur Valderiès, la population trouve plusieurs services et équipements de proximité :
  - Une école qui accueille plus de 90 enfants
  - Une Maison d'Assistants Maternels
  - Un panel de services de santé : une maison médicale abritant plusieurs praticiens, une pharmacie et une maison d'accueil rural pour personnes âgées
  - Une antenne du centre social de Carmaux qui offre aux habitants un panel très large de services et animations (MSAP, ALAE, CLSH...)
  - Une médiathèque communale
  - Des commerces de qualité qui captent la population d'un plus large bassin de vie (épicerie, boulanger, restaurant...)
- Une commune proactive qui s'est engagée dans la transition énergétique et écologique et dans la dynamique culturelle locale
- Des espaces publics en cœur du village requalifiés
- Une population dynamique, investie dans un tissu associatif actif

### Faiblesses et menaces :

- Des transports en commun existants mais avec un cadencement très limité
- La proximité avec les agglomérations albigeoise et carmausine constitue un atout autant qu'un défi pour conserver l'appareil commercial de centre-bourg et pour le dynamisme de la vie communale

### Opportunités :

- Développer les équipements à destination des jeunes et de la pratique sportive libre
- Offrir la possibilité d'un développement et d'un renouvellement équilibré pour pérenniser les équipements et le fonctionnement de la commune avec l'accueil de nouveaux habitants

### Principaux enjeux :

- Aménager le cœur de bourg pour traduire le dynamisme communal dans les espaces publics
- Développer et adapter l'offre de logement pour l'accueil de nouvelles populations
- Conforter l'offre de services et d'équipements

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE VALDERIES POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS**

Un élément fort du contrat 1ère génération fut la requalification de la place du village, au cœur de Valderiès.

L'aménagement de cette place autrefois peu qualitative a permis de répondre aux besoins de tous les usagers (piétons, cyclistes, scolaires...) en limitant la vitesse des véhicules et en assurant des cheminements piétons confortables et accessibles à tous. Création d'un bâtiment multi-usages, d'un parking ombragé et boisé, de places déposer minutes pour la desserte des commerces et aménagement d'une lisière ludique avec des jeux de bois... le programme de travaux a permis à la commune d'offrir un nouvel espace convivial et attractif aux habitants et aux nouveaux arrivants.

La commune souhaite prolonger ces travaux d'aménagement piéton du bourg avec 2 nouvelles opérations : l'aménagement de l'entrée du bourg route d'Albi et l'aménagement de la liaison entre le complexe sportif et le cœur de bourg.

- **AGIR SUR LA QUALITE DE VIE PAR LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS (SPORT, LOISIRS ET PETITE ENFANCE)**

L'accueil de nouveaux habitants, pour être qualitatif, devra être suivi du maintien et du développement de l'offre en matière d'équipements publics, sportifs et de loisirs sur la commune.

Pour étoffer l'offre déjà existante en équipements sportifs, la commune prévoit la création d'un City stade pour la pratique du football et du basket-ball en libre accès. Cet équipement permettra d'amener une réponse aux besoins des jeunes qui manquent d'équipements adaptés à leurs besoins sur la commune.

- **TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE**

Ce troisième axe vient compléter le projet de développement de la commune. Pour conforter les actions concrètes déjà entreprises par la commune (extinction de l'éclairage public, photovoltaïque en toiture...), plusieurs actions vont être mise en œuvre telles que des plantations pour mieux s'adapter au changement climatique et des travaux sur l'école afin de rendre le bâtiment plus confortable lors des fortes chaleurs.

## **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

*Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :*

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

*Pour la période 2022-2024 :*

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

*Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)*

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

## **-Article 5 : Contributions et partenariats**

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

- du territoire communautaire Carmausin-Ségala

Le projet du contrat Bourg Centre de Valderiès s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

- **Axe 1** la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec :
  - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
  - le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
  - le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...
  - le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,
  - dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
  - le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets

- la préservation et l'amélioration de l'environnement
- **Axe 2** les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec :
  - la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
  - le soutien aux activités commerciales
  - la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
  - l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
  - la formation et l'insertion
  - la signalisation économique, touristique et de services
  - la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
  - La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
- **Axe 3** les politiques sociales et de services avec
  - la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage
  - la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
  - la création et gestion de maisons de services au public
  - la création et la gestion de la piscine intercommunale
  - la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
  - la gestion et l'organisation du transport à la demande
  - le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
  - Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » de Carmaux
  - Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)
- **Axe 4** la politique culturelle :
  - La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
  - Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Valderiès constitue un bourg-centre essentiel au maillage territorial du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Valderiès s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*

- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- du territoire communautaire Carmausin-Ségala

Par un aménagement équilibré et de qualité du territoire, la 3CS et ses communes membres mènent un projet d'aménagement et de développement durable qui a été défini autour des enjeux suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants sur le territoire en assurant la cohésion sociale et spatiale
- Renforcer l'identité, le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider le développement économique local pour favoriser la création d'emploi, l'installation et le développement des entreprises
- Développer et maintenir l'accessibilité aux services de proximité
- Œuvrer pour un habitat de qualité
- Protéger l'environnement et les ressources et favoriser les énergies renouvelables

Valderiès est distingué dans le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais comme un pôle relais de l'espace périurbain albigeois. Les pôle relais jouent un rôle de centralité rurale et sont à affirmer comme lieux privilégiés d'accueil et d'installation d'équipements et de services de proximité.

La communauté de communes Carmausin-Ségala accompagnera les communes signataires du Contrat Bourg Centre au travers de ses missions de services aux communes :

- le service d'assainissement collectif et non collectif,
- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La mise en place d'un service intercommunal mutualisé du droit des sols (ADS)
- La création future d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accompagnement des stratégies de développement des communes (PLU)
- L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique de type ingénierie, études, conduite de projet et marchés publics dont l'objectif est d'assurer de bout en bout le bon déroulement technique, administratif, juridique et financier des projets et de sensibiliser les élus pour qu'ils intègrent une démarche durable et qualitative)

La commune de Valderiès révisé actuellement sa carte communale datant de 2012 pour se doter d'un PLU.

La commune a intégré une démarche de PLU groupés avec 6 autres communes du Carmausin-Ségala (Monestiés, Pampelonne, Sainte-Gemme, Taix et Tanus). Le lancement de l'élaboration a débuté en janvier 2019.

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- Du CAUE

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- d'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- de pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne depuis plusieurs années la commune de Valderiès.

Dans le cadre d'une convention signée en juin 2017, le CAUE aide les élus dans leur démarche de requalification de leurs espaces publics et plus précisément sur le projet de réaménagement du centre bourg.

Entre novembre 2017 et février 2018 ont été établis un diagnostic, des enjeux urbains et paysagers et des scénarios répondant aux objectifs du site d'étude.

C'est sur la base de ces études et après validation de la part des élus, qu'un périmètre d'étude a été défini.

En juin 2018, un document comportant les éléments de programme est rédigé.

Une consultation de Marché en Procédure Adaptée (MAPA) avec remise d'esquisse est lancée.

En novembre 2018, trois équipes sont sélectionnées sur dossiers et compétences. Ces dernières produisent chacune une esquisse qui est présentée aux élus. Après ces présentations, un projet est

sélectionné. Ce dernier, fait l'unanimité au sein du conseil municipal.

Dès les premières réunions de projet, la population et les associations sont impliquées à travers des ateliers thématiques.

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière d' :

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

### **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn**

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

## **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)  
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Valderiès.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Valderiès,
- La communauté de communes Carmausin-Ségala,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Valderiès (services de l'Etat...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par commune de Valderiès.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,

- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

**Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

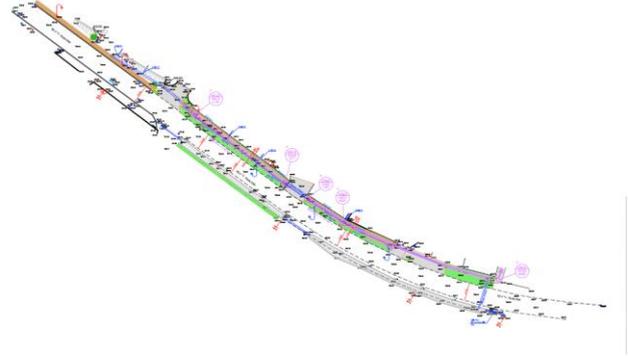
Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p><b>Vincent RECOULES, Maire de la Commune de Valderiès</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p><b>Didier SOMEN, Président de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p><b>Jean-Luc ESPITALIER, Président du P.E.T.R de l'Albigeois et des Bastides</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
<p><b>Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p><b>Emmanuel JOULIE, Président du CAUE du Tarn</b></p>	<p><b>Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>

## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<i>Renforcer l'attractivité du bourg de Valderiès pour l'accueil de nouvelles populations</i>	<b>Aménager les espaces publics et piétonniers du centre-bourg</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Un élément fort du contrat 1<sup>ère</sup> génération fut la requalification de la place du village, au cœur de Valderiès. L'aménagement de cette place autrefois peu qualitative a permis de répondre aux besoins de tous les usagers (piétons, cyclistes, scolaires...) en limitant la vitesse des véhicules et en assurant des cheminements piétons confortables et accessibles à tous. Création d'un bâtiment multi-usages, d'un parking ombragé et boisé, de places dépose minutes pour la desserte des commerces et aménagement d'une lisière ludique avec des jeux de bois... le programme de travaux a permis à la commune d'offrir un nouvel espace convivial et attractif aux habitants et aux nouveaux arrivants.</p> <p>La commune souhaite prolonger ces travaux d'aménagement piéton du bourg avec 2 nouvelles opérations : l'aménagement de l'entrée du bourg route d'Albi et l'aménagement de la liaison entre le complexe sportif et le cœur de bourg.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser des piétons</li> <li>• Favoriser les déplacements doux</li> <li>• Réduire la vitesse des véhicules</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.3 :</b> Aménagement de la liaison piétonne vers le complexe sportif</p> <p><b>Descriptif :</b> Aménagement de la circulation piétonne reliant la place du village au complexe sportif pour améliorer la sécurité des usagers et assurer un cheminement confortable et accessible à tous des piétons.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Valderiès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> A définir</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p>	

<input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028  <b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : CAUE Partenariat financier : Etat, Région, Département	
<b>Projet 1.1.4 :</b> Aménagement piéton de l'entrée du bourg, route d'Albi  <b>Descriptif :</b> La route d'Albi présente une voirie trop large favorisant la vitesse excessive des véhicules avec des accotements de fossés enherbés qui limitent fortement les déplacements piétonniers. <b>Objectifs :</b> sécuriser les déplacements vers les services publics, commerces et espaces de convivialité. Abaisser la vitesse des véhicules. Poursuivre le développement du réseau de liaisons douces en connectant l'ensemble des zones urbanisées entre elles.  <b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables  <b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Valderiès  <b>Coût estimatif :</b> 71 250 €  <b>Calendrier prévisionnel :</b> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028  <b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Département	<p>Plan de situation des travaux</p>  

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
<b>Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics (sport, loisirs et petite enfance)</b>	<b>Compléter l'offre existante en matière de sport et loisirs</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>A L'accueil de nouveaux habitants, pour être qualitatif, devra être suivi d'une mise à niveau des équipements culturels, sportifs et de loisirs sur la commune.</p> <p>La création d'un city stade permettra d'amener une réponse aux besoins des jeunes qui manquent d'équipements adaptés à leurs besoins sur la commune.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'objectif est de mettre à niveau la qualité des équipements publics sur la commune et de compléter l'offre existante. Ces opérations permettront de dynamiser le bourg de Valderiès et rayonneront sur un plus large territoire intercommunal.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.2 : Construction d'un city stade</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Construction d'un city stade sur l'enceinte du complexe sportif afin de poursuivre le développement des activités sportives proposées sur la commune de Valderiès en favorisant la pratique familiale.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Valderiès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 90 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025  <input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026  <input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique :  Partenariat financier : Agence Nationale du Sport/Etat, Région et Département</p>	

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>Agir pour la transition écologique et énergétique, pour un bourg-centre plus résilient</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Adaptation au changement climatique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte de réchauffement climatique, la commune et la communauté de communes souhaitent procéder à opérations de végétalisation des espaces publics, et notamment sur des sites à proximité directe des équipements enfance-jeunesse.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> <li>• Créer des ilots de fraîcheur</li> <li>• Favoriser la biodiversité</li> <li>• Sensibiliser les jeunes publics aux enjeux de la transition écologique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1 :</b> Travaux d'adaptation de l'école : dispositifs de rafraîchissement, végétalisation</p> <p><b>Descriptif :</b> Mise en place de dispositifs de rafraîchissement de l'école en cas de fortes chaleurs et création d'un îlot de fraîcheur par des actions de végétalisation (rénovation de la cour, ombrières, isolation, panneaux photovoltaïques...).</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Valderiès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 120 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	

**Projet 3.1.2 :** Plantation d'arbres sur les espaces publics communaux

**Descriptif :** Plantation d'un verger au jardin partagé et sur différents espaces publics de la commune (MAM...).

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** S'adapter à l'urgence climatique

**Maître d'ouvrage :** Commune de Valderiès

**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :** *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Partenariat financier : Département



*Illustration*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération				Avenant - Contrat 2 <sup>nde</sup> génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE VALDERIES POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS</b>									
<b>ACTION 1.1</b> Aménager les espaces publics et piétonniers du cœur de bourg	<i>Projet 1.1.1</i> Aménagement et requalification de la place du village		☑						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.2</i> Aménagement de la liaison piétonne de la rue des Vallons			★					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.3</i> Aménagement de la liaison piétonne vers le complexe sportif							➡	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.4</i> Aménagement piéton de l'entrée du bourg, route d'Albi								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>ACTION 1.2</b> Favoriser l'accueil de population avec le développement d'un nouveau quartier et en renforçant l'offre en logements locatifs	<i>Projet 1.2.1</i> Aménagement d'un logement locatif dans les locaux de l'ancienne trésorerie		★						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.2.2</i> Aménagement d'une extension urbaine du bourg			☑					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : AGIR SUR LA QUALITE DE VIE PAR LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS (SPORT, LOISIRS ET PETITE ENFANCE)</b>									
<b>ACTION 2.1</b> Compléter l'offre existante en matière de sport et loisirs	<i>Projet 2.1.2</i> Construction d'un City stade							➡	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 2.1.3</i> Aménagement d'une aire de services pour camping-cars	☑							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>ACTION 2.2</b> Favoriser l'accueil de nouveaux ménages en développant les équipements petite enfance	<i>Projet 2.2.1</i> Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)				☑				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**AXE STRATEGIQUE 3 : AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, POUR UN BOURG-CENTRE PLUS RESILIENT**

<b>ACTION 3.1 Adaptation au changement climatique</b>	<i>Projet 3.1.1 Travaux d'adaptation de l'école : dispositifs de rafraichissement, végétalisation</i>											Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 3.1.2 Plantation d'arbres sur les espaces publics communaux</i>											S'adapter à l'urgence climatique